

Inondations : la SPAQUE entreprend l'évacuation des 150.000 tonnes de terres charriées

Les opérations de réparation et de reconstruction de la Wallonie, suite aux inondations de juillet 2021, suivent leur cours. Après avoir évacué près de 150.000 tonnes de déchets issus de cette catastrophe, la SPAQUE s'attaque cette fois à l'évacuation et au traitement des terres charriées, stockées temporairement par les communes sinistrées. La quantité à traiter est estimée à 150.000 tonnes ou 85.000 m³, soit l'équivalent de 23 piscines olympiques.

Le 13 mai dernier, la SPAQUE entamait l'évacuation de 30.000 tonnes de terres stockées à Chaudfontaine. La Ministre wallonne de l'Environnement Céline Tellier était sur place afin de faire le point sur le stockage et le traitement de ces terres mêlant boues, gravats et déchets.

Si quelque 20.000 tonnes de terres ont déjà été évacuées au sein des communes de Limbourg, Verviers, Eupen, Theux, Baelen et Pepinster, la SPAQUE fait face à Chaudfontaine à un des plus vastes dépôts de terres recensés. En moyenne, 1.000 tonnes de terres seront acheminées chaque jour vers l'ancienne bretelle d'autoroute A601 par l'entreprise Jobé, basée en région liégeoise. Pour rappel, cette portion d'autoroute avait déjà servi pour le stockage temporaire des premiers déchets (80.000 tonnes) jusqu'en février dernier.

Afin de pouvoir procéder au traitement sur place de ces terres, la SPAQUE a introduit une demande de prolongation et de modification du permis de stockage qui lui avait été octroyé pour les déchets. Une fois la demande acceptée, des cribleuses seront installées sur le site afin de séparer les divers matériaux (terres, pierres, déchets, etc.). Ces matériaux seront ensuite évacués vers des centres de valorisation. Des analyses seront également réalisées dans les terres afin de mettre en évidence la présence éventuelle de pollution. Le cas échéant, celles-ci feront l'objet d'un traitement en centre agréé.

Pour permettre le bon déroulement des opérations, le total de terres stockées sur l'autoroute ne pourra excéder 50.000 tonnes à la fois. La durée totale des travaux est estimée à au moins 6 mois.

Une accumulation de près de 450.000 tonnes de terres, de matériaux d'atterrissement et déchets

À la suite de cette catastrophe, le Gouvernement wallon a confié à la SPAQUE, son bras opérationnel en matière de gestion des sols pollués, plusieurs missions d'urgence.

La première consistait en l'évacuation des déchets temporairement regroupés sur trois sites en région liégeoise (Wandre, Engis et A601). En 5 mois, la SPAQUE a pu démontrer l'agilité qui la caractérise et a ainsi évacué près de 150.000 tonnes de déchets en tous genres (bois, métal, plastique, etc.). Au total, 70% de ceux-ci ont été recyclés, les 30% restants ont été incinérés afin de produire de l'énergie.

À noter que la SPAQUE a également pris en charge l'évacuation de déchets accumulés par les communes et stockés sur place dans l'urgence. C'était notamment le cas sur la carrière Holcim à Trooz, où 3.000 tonnes de terres ont été enlevées.

Aujourd'hui, la charge de travail n'en reste pas moins impressionnante puisque, outre les 150.000 tonnes de terres charriées actuellement prises en charge, la SPAQUE entreprendra également l'évacuation des déchets issus du nettoyage des cours d'eau (actuellement réalisé par le SPW). Là aussi, la quantité de déchets et de matériaux d'atterrissement

(mélange de terres, graviers, galets) est estimée à 150.000 tonnes. Au total, pas moins de 450.000 tonnes de matériaux issus des inondations auront ainsi été gérées par la SPAQUE.

Pollutions diffuses en hydrocarbures et surcoûts

Rappelons enfin deux autres missions essentielles, elles aussi confiées à la SPAQUE : l'assainissement des terrains non bâtis présentant une pollution diffuse en hydrocarbures d'origine indéterminée et la prise en charge des surcoûts engendrés par les inondations au sein des communes.

Dès le mois d'août 2021, un formulaire a été mis en ligne afin de permettre aux particuliers comme aux communes de solliciter gratuitement l'intervention de la SPAQUE sur les terrains non bâtis où était suspectée une pollution des sols en hydrocarbures. En septembre, les premiers prélèvements étaient réalisés aux quatre coins de la Wallonie. Sur l'ensemble des terrains analysés à l'heure d'aujourd'hui, seuls 10% présentent une pollution. Les premiers chantiers d'assainissement débutent en ce mois de mai (à noter que les particuliers ont jusqu'au 31 mai prochain pour introduire une demande d'intervention).

Quant à la gestion des surcoûts, l'ensemble des factures reçues à ce jour liées aux inondations et engendrées par les communes (location de conteneurs, machines, heures supplémentaires du personnel communal, transport, etc.) ont pu faire l'objet d'un remboursement par la SPAQUE. Les factures peuvent d'ailleurs être renvoyées jusqu'au 30 juin 2022.

Pour toute question :

Estelle Toscanucci | Porte-parole de Céline TELLIER

0479/88.40.41 - estelle.toscanucci@gov.wallonie.be

Caroline Charlier | Porte-parole de la SPAQUE

0496/51.23.52 - c.charlier@spaque.be